

---

---

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

---

---



Commune de MONTANAY

## Police du stationnement Extrait du registre des arrêtés du Maire

Commune de MONTANAY  
Arrêté temporaire n°2026-86  
Objet: Emménagement 44 rue du Franc Lyonnais

### Le Maire de MONTANAY

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3642-2, L.2213-2-2°), L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 ;
- **VU** le Code de la Route ;
- **VU** le Code de la Voirie Routière ;
- **VU** La demande formulée par la société **DEMENAGEMENTS NOROT** ;

Considérant la demande de l'entreprise **DÉMÉNAGEMENTS NOROT** pour le stationnement d'un véhicule de déménagement le jeudi 21 mai 2026,

### ARRETE

#### Article 1er :

Un emménagement doit être réalisé le 21/05/2026 par la société **DEMENAGEMENTS NOROT** domiciliée 11 rue du 21 Novembre 90400 DANJOUTIN-BELFORT.

#### Article 2 :

Un emplacement d'environ 12m situées devant le n°**44 Rue du franc Lyonnais** 69250 Montanay est réservé au véhicule de déménagement de la société **DÉMÉNAGEMENTS NOROT** le 21/05/2026 de 12h00 à 18h00.

#### Article 3 :

Le stationnement de tout autre véhicule est interdit le jeudi 21mai 2026 à cet emplacement.



Article 4 :

Le stationnement des véhicules de déménagement ne doit en aucun cas entraver la chaussée et la circulation, et laisser impérativement le passage libre pour les véhicules des services de secours et de la collecte des ordures sélectives le jeudi.

Article 5 :

L'affichage du présent arrêté et la signalisation seront assurés par l'entreprise DÉMÉNAGEMENTS NOROT.

Fait à Montanay, le 5/05/2026  
Le Maire  
Patrice COEURJOLLY

Ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de Neuville sur Saône
- Police Municipale de Montanay
- Société DÉMÉNAGEMENTS NOROT
- Service de secours
- Collecte Lyon nord



